

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCHOT
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Attribution des subventions pour 2024 - Renouvellement des conventions d'objectifs ou avenant

L'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, révisé par Ordonnance N° 2005-1027 du 27 Août 2005, précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cependant, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi (inférieur à 23 000 €), le Conseil peut :

- Individualiser au budget les crédits par bénéficiaire,
- Établir une liste des bénéficiaires dans un état annexé au budget.

Les subventions inférieures à 23 000 € allouées aux associations sont listées en annexe du budget.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les subventions (> à 23 000 €) suivantes et **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'objectifs ou les avenants aux conventions qui seront conclus avec les organismes suivants :

- **EPIC - Office du Tourisme** 290 000 €

Mme Nathalie LIEBARD et M. Pascal KNOPP ne prennent pas part au vote

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

- **FRAMAA - Musée de Saint Loup** 35 100 €

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 51
Pour : 50
Abstention : 0
Contre : 1

MAJORITÉ

- **Moulin de Maupertuis** 34 200 €

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 51
Pour : 51
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

- **Centre Social de Pouilly Sur Loire** 82 500 €

Messieurs Patrick RAVET et Pascal KNOPP ne prend pas part au vote

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

• **Centre Social de Donzy**

103 500 €

Mme Marie-France LURIER ne prend pas part au vote

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 50
Pour : 50
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

• **Centre Social de Cosne Cours Sur Loire**

209 000 €

Mesdames Carole TABBAGH-GRUAU, Marie-France LURIER, Danielle ROY et Monsieur Hicham BOUJILAT ne prennent pas part au vote

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 47
Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

• **ADEB**

419 000 €

Messieurs Yannis BONNET, Pascal KNOPP, Yves RAVET, Michel BARRIERE, François DENIZOT, Sylvain COINTAT ne prennent pas part au vote

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 45
Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

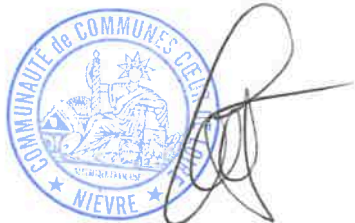
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'Association Régionale des Gens du voyage (GADJÉ)

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 11
Votants : 51
Pour : 51
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 058-200067916-20240411-2024_11_04_23-DE

S²LO